



Déclaration de la FSU 63 ce 28 novembre

Stupeur et indignation, face aux violences policières du 23 novembre, choquantes même pour le ministre de l'intérieur, c'est dire ! A peine votée, la bien mal nommée loi de « sécurité globale » montre déjà son vrai visage : Légitimer les violences policières, comme celles orchestrées par le préfet de police contre des réfugiés place de la République à Paris.

Cette loi s'inscrit dans la dérive autoritaire de ce quinquennat, à travers la gestion de la crise sanitaire aussi bien que dans le maintien de l'ordre.

Alors même qu'il a fait la preuve de son incapacité à prendre les mesures les plus aptes à protéger la population de cette pandémie et de ses conséquences, le gouvernement instrumentalise cette dernière pour instaurer des restrictions aux libertés, prolonge l'état d'urgence jusqu'en février 2021 sans aucun contrôle **démocratique**. La situation sanitaire inédite nécessite certainement que des décisions exceptionnelles soient prises. Cependant le resserrement autour de l'exécutif, notamment avec le conseil de défense, et la volonté d'imposer au parlement des décisions qui ne sont pas suffisamment débattues sont des manquements à la démocratie, et contribuent au discrédit de la parole publique.

Le développement de l'autoritarisme est particulièrement sensible à de nombreux niveaux, dont la fonction publique. Après les lois Blanquer dans l'Education, les dispositions incluses dans la LPR avec la création d'un délit d'entrave punissant le trouble à la tranquillité et au bon ordre dans les universités, les atteintes aux libertés académiques au sein de l'université en sont de nouveaux symptômes. La FSU dénonce ces atteintes aux libertés publiques et exige le retrait de cette réforme.

La généralisation de la surveillance de masse portée par la loi de sécurité globale est inacceptable. De même, l'interdiction de la diffusion d'images permettant d'identifier les forces de police est de nature à accroître le sentiment d'impunité et les risques de violence policière. Cette loi menace non seulement les journalistes dans leur travail, mais touche plus largement les manifestants, les organisations syndicales et associations. C'est une mesure d'intimidation contre le mouvement social et contre toute forme de contestation. Le projet de loi « sécurité globale », aux antipodes des valeurs que porte la FSU, et marque une dérive autoritaire inquiétante que le mouvement social et les forces de progrès ne sauraient accepter : la FSU en exige le retrait.

Dans ce contexte de criminalisation de l'action syndicale ou associative, de nombreux militants sont poursuivis pénalement ou administrativement pour s'être mobilisés contre les différentes réformes imposées par le gouvernement. La FSU continue de dénoncer de telles atteintes aux droits syndicaux et demande l'abandon des sanctions et des poursuites judiciaires initiées dans le cadre de leur activité syndicale.

La FSU s'indigne du fait que 4 enfants âgés de 10 ans aient été interpellés jeudi 5 novembre 2020, soupçonnés d'avoir tenu des propos « violents » et « inquiétants » lors de l'hommage rendu dans leur classe à Samuel Paty. Ils ont été retenus pendant neuf heures au commissariat d'Alberville. Ailleurs, à Strasbourg, deux enfants de 12 ans sont visés par une enquête, deux autres de 8 et 9 ans seraient visés par une « évaluation sociale » du département pour les mêmes faits. S'il s'avère que les propos tenus sont choquants, ils doivent être désapprouvés et repris dans le cadre d'un travail éducatif et pédagogique. L'esprit de la justice pénale des mineurs en France a toujours, depuis l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante, été de faire prévaloir le principe de l'éducation sur celui de la répression. Le nouveau code de justice pénale des mineurs maintient le principe de la retenue mais introduit la possibilité de condamner un-e mineur-e de moins de 13 ans à des sanctions pénales, dès lors que le ou la juge établit sur des critères subjectifs qu'il ou elle est capable de discernement. La FSU s'oppose à ces dispositions injustes et révoltantes qui vont à rebours de la protection de l'enfance.

Dans cette période trouble où les reculs sociaux sont importants et les libertés menacées, nous devons plus que jamais être vigilants, lutter dans l'unité pour garantir nos droits ! Nous ne lâchons rien !

Exigeons le limogeage de Darmanin. Retrouvons-nous samedi prochain 5 décembre à 15h sur la place de Jaude pour exiger l'abrogation de cette loi.